COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU

29 avril 2026

Le conseil municipal légalement convoqué **s'est réuni le dix avril deux mille vingt-six à dix -neuf heure trente minutes** sous la présidence de Mr RONDIN Stéphane, maire.

Etaient présents : Stéphane RONDIN, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pierre FERRE, Sophie COLIN, Didier BOULAY, Céline MELIAND, Steve GANGNOLLE, Muriel MANTEL, Serge FRANCHET, Hubert DAGONNEAU, Muriel DEVOUCOUX, Guillaume LEDRU, Marion TESSIER, Hubert LORIN, Rémy MARTIN, Dimitri LECOMTE, Claire JUBERT, Karine DAUSY, Céline VALLEE, Guillaume ROYER et Franck IMBOURG.

Etaient absents excusés : Jessica FRANCHET pouvoir à Dimitri LECOMTE ; François DUC (arrivé à 21h30)

Le secrétaire de séance est nommé : Muriel DEVOUCOUX

Date de convocation : **le 22 avril 2026**
Nombre de Conseillers
- en exercice : 23
- présents : 21
- pouvoirs : 1
- votants : 22

ORDRE DU JOUR

COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025
- Budget principal
- Budgets annexes

BUDGETS PRIMITIFS 2026
- Budget principal
- Budgets annexes

DELIBERATIONS BUDGÉTAIRES :
- Vote des taux « impôts »
- Subventions communales (associations)
- Vote des frais de fonctionnement des écoles (en suspens)
- Tarification Eau (pour refacturation travaux)
- Amortissements eau et assainissement

AFFAIRES GENERALES
- Création d'un poste accroissement temporaire (service technique) -
- Jury d'assises 2026 : tirage au sort
- Elections : Commission contrôle – composition – désignation des membres

QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS
- Décisions du Maire (dans le cadre de la délégation du conseil au Maire)
- RPQS 2024 - Assainissement non collectif – CDC du Perche
- Plans d'alignement/PLUI

I – COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

CFU 2025 – COMMUNE – BUDGET PRINCIPAL

Le compte financier unique de l'année 2025 se présente comme suit :

COMMUNE AUTHON-DU-PERCHE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 648 352.28 €	2 604 919.00 €
RECETTES	2 133 131.65 €	2 752 838.38 €
RESULTAT	484 779.37 €	147 919.38 €
REPORT	499 641.72 €	- 661 594.84 €
RESULTAT CUMULE	984 421.09 €	- 513 675.46 €
RESTES A REALISER	- €	- **647.00 €**
BESOIN DE FINANCEMENT	- 514 322.46 €	- 514 322.46 €
RESULTAT A REPORTER	**470 098.63 €**	- **513 675.46 €**

A l'unanimité des membres présents, le conseil approuve :

- le CFU 2025 tel que présenté ci-dessus
- les résultats à reporter :
  - 470.098,63 € en excédent de fonctionnement
  - - 513.675,46 € en déficit d'investissement
- l'affectation du résultat au 1068 pour 514.322,46 €

CFU 2025 LOTISSEMENT SOIZÉ

Le compte financier unique de l'année 2025 se présente comme suit :

LOTISSEMENT SOIZE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 626.95 €	14 171.61 €
RECETTES	- €	2 152.93 €
RESULTAT	- **1 626.95 €**	- **12 018.68 €**
REPORT	- €	- **152 999.52 €**
RESULTAT CUMULE	- **1 626.95 €**	- **165 018.20 €**
Affectation au 1068		- **€**
RESULTAT A REPORTER	- **1 626.95 €**	- **165 018.20 €**

A l'unanimité des membres présents, le conseil approuve :

- le CFU 2025 tel que présenté ci-dessus
- les résultats à reporter :
  - - 1.626,95 € en déficit de fonctionnement
  - - 165.018,20 € en déficit d'investissement
- Pas d'affectation du résultat au 1068

CFU 2025 LOTISSEMENT LA CHESNAYE 1ère TRANCHE

Le compte financier unique de l'année 2025 se présente comme suit :

LOTISSEMENT LA CHESNAYE 1ère TRANCHE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	- €	- €
RECETTES	23 141.16 €	- €
RESULTAT	23 141.16 €	- €
REPORT	- 6 099.66 €	88 886.30 €
RESULTAT A REPORTER	**17 041.50 €**	**88 886.30 €**

A l'unanimité des membres présents, le conseil approuve :

- le CFU 2025 tel que présenté ci-dessus
- les résultats à reporter :
  - 17.041,50 € en excédent de fonctionnement
  - 88.886,30 € en excédent d'investissement
- Pas d'affectation du résultat au 1068

CFU 2025 LOTISSEMENT LA CHESNAYE 2ème TRANCHE

Le compte financier unique de l'année 2025 se présente comme suit :

LOTISSEMENT LA CHESNAYE 2ème TRANCHE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	- €	- €
RECETTES	- €	- €
RESULTAT	- €	- €
REPORT	- €	- €
RESULTAT A REPORTER	**- €**	**- €**

A l'unanimité des membres présents, le conseil approuve :

- le CFU 2025 tel que présenté ci-dessus
- les résultats à reporter :
  - 0 € en excédent de fonctionnement
  - 0 € en excédent d'investissement
- Pas d'affectation du résultat au 1068

CFU 2025 EAU ET ASSAINISSEMENT

Le compte financier unique de l'année 2025 se présente comme suit :

EAU ET ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	374 785.86 €	156 533.67 €
RECETTES	366 866.10 €	143 593.03 €
RESULTAT	- 7 919.76 €	- 12 940.64 €
REPORT	94 218.36 €	327 668.91 €
RESULTAT CUMULE	86 298.60 €	314 728.27 €
RAR DEPENSES	0	19 367.20 €
RAR RECETTES	0	- €
AFFECTATION AU 1068	- €	- €
RESULTAT A REPORTER	**86 298.60 €**	**314 728.27 €**

A l'unanimité des membres présents, le conseil approuve :

- le CFU 2025 tel que présenté ci-dessus
- les résultats à reporter :
  - 86.298,60 € en excédent de fonctionnement
  - 314.728,27 € en excédent d'investissement
- Pas d'affectation du résultat au 1068

II – BUDGETS PRIMITIFS 2026

Dans la continuité de la commission finances réunie le 8 avril dernier, le maire présente les propositions de budgets suivantes :

COMMUNE – BUDGET PRINCIPAL

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 2.481.151,63 € pour la section de fonctionnement

- 2.133.865,69 € pour la section d'investissement

Accord unanime des membres présents qui approuvent le budget tel que présenté et mandatent le maire pour la signature de tous les actes nécessaires à l'exécution de ce budget.

LOTISSEMENT SOIZÉ

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 421.012,71 € pour la section de fonctionnement

- 415.597,37 € pour la section d'investissement

Accord unanime des membres présents qui approuvent le budget tel que présenté et mandatent le maire pour la signature de tous les actes nécessaires à l'exécution de ce budget.

LOTISSEMENT LA CHESNAYE 1ère TRANCHE

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 169.677,40 € pour la section de fonctionnement

Et présente un suréquilibre de la section d'investissement à savoir :

- 146.536,24 € en dépenses

- 258.563,70 € en recettes

Accord unanime des membres présents qui approuvent le budget tel que présenté et mandatent le maire pour la signature de tous les actes nécessaires à l'exécution de ce budget.

LOTISSEMENT LA CHESNAYE 2ème TRANCHE

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 66.813,00 € pour la section de fonctionnement

- 66.813,00 € pour la section d'investissement

Accord unanime des membres présents qui approuvent le budget tel que présenté et mandatent le maire pour la signature de tous les actes nécessaires à l'exécution de ce budget.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 474.751,26 € pour la section de fonctionnement

- 456.040,53 € pour la section d'investissement

Accord unanime des membres présents qui approuvent le budget tel que présenté et mandatent le maire pour la signature de tous les actes nécessaires à l'exécution de ce budget.

III – VOTE DES TAUX

Le maire présente les taux tels que prévus sur l'état 1259COM - Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 :

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	**1 572 898**	**44,64**	**120,23**	**1 601 000**	**714 686**
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	**154 684**	**39,25**	**125,23**	**155 300**	**60 955**
Taxe d'habitation (TH)	**510 271**	**22,06**	**56,67**	**480 000**	**105 888**
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de maintenir les taux à l'identique pour l'exercice 2026, soit :

- Taxe foncière le bâti : 44,64%

- Taxe foncière sur le non bâti : 39,25 %

- Taxe d'habitation : 22,06 %

Le maire est mandaté pour signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

IV – SUBVENTIONS COMMUNALES 2026

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	2025	proposition 2026
Amicale des sapeurs pompiers - **cotisation UDSPEL**	1125	1012
CCI CFA - 50€/élève - Le Mans HABERT Bryan	50	50
Festival de Théâtre - Amical des amis de l'école	600	600
France Alzheimer (adhésion 34€ et/ou Don ?)	100	100
Groupement des clubs du 3ème âge	200	200
JSP Authon	500	500
JUDO CLUB - DOJO SOLIDAIRE + Subv de fct)	5500	5500
MFR BERNAY EN CHAMPAGNE élève BRAULT Noa	50	50
Sports loisirs (14 juillet)	1500	1500
MFR LA FERTE BERNARD élève VASSEUR Léo		50

Le maire présente les différentes demandes de subventions reçues à ce jour.

Une demande a été déposée par l'Alliance Nogentaise gym et trampoline pour 4 licenciés domiciliés à Authon, après un vote à mains levées : 8 pour – 12 contre – 2 abstentions.

Il est décidé d'attribuer les subventions telles que définies ci-dessus. Sont privilégiées les associations communales et/ou les associations qui exercent des activités sur la commune.

Si d'autres demandes sont reçues, elles seront étudiées et présentées au vote lors de prochains conseils.

Le maire est mandaté pour signer l'ensemble des documents nécessaires à l'application de cette délibération.

V - TARIFS PRESTATIONS EAU & ASSAINISSEMENT 2026-2027

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les tarifs applicables pour les prestations effectuées par les agents techniques pour la période coïncidant des relevés 2026 aux relevés 2027.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,
- d'appliquer les tarifs HT ci-après pour la période 2026 – 2027.

TARIF €.HT - TVA en sus	2026
COMPTEUR BORNE	58,00
COMPTEUR CITERNEAU	51,00
COMPTEUR CO AXIAL pour borne	77,00
REGARD DE COMPTEUR Chaussée	317,00
REGARD DE COMPTEUR Trottoir	198,00
Forfait d'intervention- mise en demeure relevé de compteur	30,00
Fermeture, ouverture, réouverture branchement ou compteur	40,00
Compteur gelé	80,00
ROBINET AVANT ou APRES COMPTEUR DN15 PE25	27,00
ROBINET AVANT ou APRES COMPTEUR DN15 PE32	39,00
ROBINET AVANT ou APRES COMPTEUR DN20 PE25	42,00
ROBINET AVANT ou APRES COMPTEUR DN20 PE32	46,00
ROBINET AVT OU APRES COMPTEUR D'EQUERRE DN15 PE25	41,00
ROBINET AVT OU APRES COMPTEUR D'EQUERRE DN15 PE32	53,00
ROBINET AVT OU APRES COMPTEUR D'EQUERRE DN20 PE25	62,00
ROBINET AVT OU APRES COMPTEUR D'EQUERRE DN20 PE32	71,00
FONTAINERIE	
COLLIERS DE PRISE CHARGE - large plage 40x300 - 69 à 88 DN65	26,00
COLLIERS DE PRISE CHARGE - large plage 40x300 - 88 à 109 - DN80	27,00
COLLIERS DE PRISE CHARGE - large plage 40x300 -107 à 128 - DN100	28,00
COLLIERS DE PRISE CHARGE - large plage 40x300 -132 à 152 - DN125	36,00
COUDE DIAM 25	18,00
COUDE DIAM 32	36,00
JONCTION DIAM 25	20,00
JONCTION DIAM 32	33,00
JONCTION SR12 D25 EXT	14,00
JONCTION SR12 D32 EXT	23,00
RACCORD mâle SR13 diamètre 25	8,00
RACCORD mâle SR13 diamètre 32	14,00
RACCORD SR14 femelle diam 25 20x27	9,00
RACCORD SR14 femelle diam 32 26x34	14,00

REGARD BRANCHEMENT diam 315	57,00
ROBINET DE PRISE EN CHARGE YACUO à boisseau inversé DN20	92,00
ROBINET DE PRISE EN CHARGE à tournant sphérique DN20 ext 25	61,00
ROBINET DE PRISE EN CHARGE à tournant sphérique DN20 ext 32	81,00
ROBINET DE PRISE EN CHARGE à tournant sphérique DN27 ext 40	102,00
ROBINET DE PRISE EN CHARGE à tournant sphérique DN32 ext 40	127,00
TABERNACLE GM	15,00
TAMPON FONTE 40x32 (B125)	42,00
TAMPON FONTE 50x40 (250)	119,00
BOITE BRANCHEMENT (TABOURET) DN/OD 315	26,00
EMBASE TABERNACLE	8,00
EMBASUO 5488 P/YACUO TETE DN20	12,00
BOUCHE A CLE CHAUSSEE RONDE	17,00
TUBE ALLONGE PVC 0,56M	4 ,00
TE MONOBLOC 25	21,00
TE MONOBLOC 32	40,00
FILET BLEU (LE METRE)	0,13
LOCATION FEU (3jours)	311.00
LOCATION FEU (1 jour)	121,00
TUBE DIAM 80 (BARRE DE 4M)	3,00

TUYAUX, le mètre	
ASSAINISSEMENT PVC diam 125 CR8 3M (le mètre)	2,00
ASSAINISSEMENT PVC diam 315 CR8 3M (le mètre)	8,00
EAU TUYAU POLYETHYLENE BANDES BLEUES diam 25 50M (le mètre)	1,00
EAU TUYAU POLYETHYLENE BANDES BLEUES diam 32 50M (le mètre)	1,00
EAU TUYAU POLYETHYLENE BANDES BLEUES DIAM 25 100M	1,00
EAU TUYAU POLYETHYLENE BANDES BLEUES DIAM 32 100M	1,00
ASSAINISSEMENT PLUVIAL TUYAU PVC EVACUATION DIAM 125 4M	1,00
ASSAINISSEMENT PLUVIAL TUYAU PVC EVACUATION DIAM 160 4M	2,00
ASSAINISSEMENT PLUVIAL TUYAU PVC EVACUATION DIAM 200	3,00
DIVERS	
MAIN D'OEUVRE, l'heure	32,00
TRANCHEE, HEURE DE PELLE (MINI)	80,00
SABLON, le m3	49,00
CALCAIRE, le m3	61,00
GRES, le m3	70,00
ENROBE A CHAUD – BETON BITUMINEUX SEMI GRANULEUX 0.6	108,00
ENROBE A CHAUD – BETON BITUMINEUX SEMI GRANULEUX 0.10	101,00
ENROBE A FROID, la tonne	198,00

VI – AMORTISSEMENT DES BIENS MEUBLES POUR 2026

Dans le cadre de la mise en place de l'Instruction Comptable M49 pour le service de l'eau et de l'assainissement, les biens acquis et les subventions correspondantes doivent être amortis selon les modalités précisées dans l'Instruction n° 91.125.M49 du 30 octobre 1991 (comptabilité publique).

- ***Travaux et acquisition***

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le service de l'eau et de l'assainissement a engagé les dépenses d'investissement suivantes :

☞ Remplacement des paliers sur 2 bio disques à la station d'épuration d'Authon – OTV Véolia : 35 100,00 €

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ces travaux peuvent être amortis sur une durée de 15 ans

☞ Installation d'une sonde piézométrique à la station de pompage de Ponay sur Soizé – Jousse : 859,54 €
Monsieur le Maire informe l'assemblée que ces travaux peuvent être amortis sur une durée de 8 ans
☞ Travaux de tranchées et remblais pour pose de bornes compteur avenue Jean Moulin et rue Marie Thibault à Authon - TPCI : 14 250,00 €
Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette mission peut être amortie sur une durée de 20 ans
☞ Réalisation d'un départ eaux usées rue des Fossés en prévision des futurs travaux de renouvellement du réseau d'assainissement à Authon – TPCI : 10 930,00 €
Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette mission peut être amortie sur une durée de 60 ans
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **A l'unanimité :**

- Décide d'amortir les travaux, études et acquisitions selon la durée ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire cette écriture au budget 2026

VII – CREATION D'UN POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Il convient de renforcer l'équipe technique afin de pallier aux congés saisonniers et au travail de tonte et d'entretien important à cette saison.

Le Maire informe le conseil municipal qu'à compter du 4 mai 2026, un agent va intervenir sur la commune, par l'intermédiaire du CBE (Comité Bassin d'Emploi – association intermédiaire) pour une durée de 1 mois.

Si l'essai s'avère concluant, il est proposé de recruter l'agent directement, pour une période de 3 mois, renouvelable 1 fois.

Temps de travail : 35 h

Indice de rémunération : IB/IM – 367/366

A compter du 1er juin 2026

Accord unanime des membres présents qui mandatent le maire pour la signature de l'ensemble des documents nécessaires à l'application de cette délibération.

VIII – TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Le juré d'assises est un citoyen qui participe, aux côtés des magistrats professionnels, au procès d'une personne accusée d'un crime (meurtre, vol à main armée, viol, etc.).

Il exerce alors les fonctions de juge pendant une session d'assises, session qui a lieu dans une cour d'assises.

La fonction de juré est un devoir civique, on ne peut s'y soustraire, sauf motif grave.

La liste départementale annuelle du jury criminel pour l'année 2027 comporte 325 jurés.

Nombre de jurés pour Authon-du-Perche : 1

Il appartient de tirer au sort un nombre de noms triple de celui correspondant au nombre de jurés fixé par l'arrêté préfectoral : 3

Procédé tirage au sort :

Un 1er tirage donnera le numéro de la page

Un 2ème tirage donnera le numéro de la ligne

Doivent être exclus de ce tirage au sort :

- Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2027

- Les personnes qui n'auraient pas leur domicile ou leur résidence principale dans le département

Un second tirage au sort a lieu au mois de septembre par la commission du jury de la Cour d'Assises d'Eure-et-Loir.

Il est procédé au tirage au sort.

IX – COMMISSION DE CONTROLE

Depuis le 1er janvier 2019, la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 introduit dans chaque commune, une commission de contrôle chargée d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire, et de contrôler la régularité des listes électorales (droit à inscription ou décision de radiation).

Si la commune compte plus d'une liste en présence au conseil municipal, alors la commission doit être composée de 5 membres.

3 membres de la liste ayant obtenue le plus de voix, dans l'ordre du tableau et sur la base du volontariat, à l'exception du maire et des adjoints

- Les 3 premiers membres seront titulaires

- Les 3 suivants seront suppléants

A chaque titulaire est « adjoint » un suppléant, ils ne sont pas interchangeables.

2 membres de la 2ème liste, dans l'ordre du tableau. Considérant le nombre d'élus issus de la 2ème liste (3) leur désignation est obligatoire

- Les 2 premiers membres seront titulaires

- Le 3ème membre sera suppléant du 1er titulaire (le 2ème titulaire n'a donc pas de suppléant)

1 réunion par an, sauf si plusieurs élections dans une même année.

Les 5 titulaires sont

3 de la liste majoritaire

- 1 - LORIN Hubert

- 2 - MELIAND Céline

- 3 - LEDRU Guillaume

2 de la liste minoritaire

- 4 - DUC François

- 5 - IMBOURG Franck

Les suppléants sont

3 de la liste majoritaire

- 1 - MANTEL Muriel
- 2 – DAUSY Karine
- 3 – DAGONNEAU Hubert

1 de la liste minoritaire

- 4 - ROYER Guillaume

X – DECISIONS

Vu la délibération n°18 du 28 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a chargé monsieur le Maire, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L2122.22 susvisé (alinéa 04), le conseil est informé des décisions prises depuis le 1er janvier 2025

- N°001 – Il est décidé de signer le devis d'un montant de 417,20 € HT Médialex – insertion presse consultation marché MO
- N°002 – Il est décidé de signer le devis d'un montant de 15.349 € H.T pour la mise en place de la supervision, accès à distance – entreprise JOUSSE.
- N°003 – Il est décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur le bien sis : 12 rue des roses – PERRIOT E. – ZH-119
- N°004 – Il est décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur le bien sis : 4 bis rue des fossés – ROUSSEAU D. – AC-887-779-781
- N°005 –Il est décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur le bien sis : 2 chemin du Châtellier – DENIS G. AC 315-316

XI – QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS

- RPQS 2024 : assainissement non collectif CDC du Perche

  En application du L5111-5 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune concernée par l'assainissement non collectif (SPANC) dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service). Approuvé par la CDC en date du 22 décembre 2025, nous avions jusqu'au 22 mars 2026. Ce délai étant dépassé, il n'est plus utile de délibérer. Cependant, il est possible de consulter ce rapport en mairie, à votre demande.

- PLANS D'ALIGNEMENT - PLUI

  Les plans d'alignement sont des documents réalisés par les Départements pour ce qui concerne les voies départementales. Ils datent de la fin du 19ème siècle et ont pour objectif de réglementer l'alignement des constructions le long de ces voies. Ainsi, un bâtiment sur lequel serait prévu des travaux doit au préalable faire l'objet d'une procédure d'alignement par rapport aux autres bâtiments. Le maire peut y déroger si ces travaux n'impliquent pas de modification majeure.

  Le 20 mars 2025 a été approuvé le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, document d'urbanisme qui régit les règles de constructibilité sur la commune.

A cette occasion le Président de la Communauté de Communes du Perche et les maires des communes membres ont souhaité que les plans d'alignement sur routes départementales ne soient plus annexés au document d'urbanisme, ce qui implique leur suspension.

Comme le confère la loi dans son article L.152-7 du Code de l'Urbanisme, cette suspension prend effet 1 an après la date d'approbation du PLUi et par conséquent son opposabilité. Les plans d'alignement sont donc suspendus depuis le 21 mars 2026.

Pour autant, ils ne sont pas abrogés. Il conviendra à la commune, si elle le souhaite, d'entamer une procédure pour qu'ils le soient. De la même façon il est possible que la municipalité décide de remettre en application certains plans d'alignement suivant leur pertinence.

Dates à retenir :

- 8 mai : cérémonie

- 31 mai : trinité

- 5 juin – 19h : Conseil municipal obligatoire – élection des grands électeurs (Sénat)

- 7 juin : visite pour les conseillers, des locaux de la commune

- 6/7 septembre : Maison des jeunes – journée motos anciennes

- 19/20 septembre : journées du patrimoine – commission le 5 juin à 20h pour propositions/organisation

- Réunions publiques

    - Artisans/commerçants : 28.09.2026 – 19h

    - particuliers : 18.09.2026 – 20h

    - Associations : 18.06.2026 – 20h

- 13 mai – 19h : commission enfance jeunesse

- 14 juillet : repas à Soizé

- 13 juillet : barbecue et feu d'artifice

La séance est levée à 22 heures.

Le Maire,

Stéphane RONDIN

La secrétaire,

Muriel DEVOUCOUX